

PRÉFÈTE DÉLÉGUÉE DE SAINT BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

**Liste des pièces à fournir pour une demande de titre de séjour d'un an
(carte de séjour temporaire mention « vie privée et familial »)**

Parent d'enfant français (art. L. 313-11 6° du CESEDA)

9807

CST 1

(Envoyer uniquement les copies. Le jour du rendez-vous venir avec les ORIGINAUX)

(NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel)

ATTENTION : LE SERVICE NE FAIT PAS LES PHOTOCOPIES POUR LES USAGERS.

PREMIÈRE DEMANDE

Justificatif d'état civil et de nationalité :

- passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
- un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour) ;
- si l'étranger est marié et/ou a des enfants : extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande).

Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :

- si locataire : facture d'électricité (ou eau, téléphone fixe, accès à internet) et bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer ;
- si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
- si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et acte de propriété (ou copie du bail de location de l'hébergeant et facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant de moins de 3 mois).

3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).

Justificatif d'acquiescement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre.

Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est marié et ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie).

Nationalité française de l'enfant : carte nationale d'identité en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois.

Justificatifs prouvant que le demandeur est le parent de l'enfant français :

- extrait de l'acte de naissance ou copie intégrale de l'acte de naissance comportant la filiation.

Justificatifs suffisamment probants établissant que le demandeur contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions de l'article 371-2 du code civil depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans (preuve par tous moyens) :

- versement d'une pension, achats destinés à l'enfant (de nature alimentaire, vestimentaire, diverse : frais de loisirs, éducatifs, d'agrément ; jouets), preuves de participation à l'éducation de l'enfant (hébergement régulier ; intérêt pour la scolarité de l'enfant, présence affective réelle, témoignages etc.).

Résidence en France de l'enfant (preuve par tout moyen) : certificat de scolarité ou de crèche, présence de l'enfant lors de la demande, etc.

Justificatif d'acquiescement du droit de visa de régularisation de 340 € (50 € lors de la demande ; le reste au plus tard au moment de la remise du titre).

DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES POURRONT VOUS ÊTRE DEMANDÉS PAR LA PRÉFECTURE

RENOUVELLEMENT

Justificatif de séjour régulier :

- carte de séjour temporaire en cours de validité ou visa de long séjour valant titre de séjour validé par la vignette de l'OFII

Justificatif d'état civil et de nationalité :

- passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;

- un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance lorsque la demande de renouvellement fait suite à un visa de long séjour valant titre de séjour.

Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :

- si **locataire** : facture d'électricité (ou eau, téléphone fixe, accès à internet) **et** bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer ;

- si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;

- si **hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour **et** acte de propriété (ou copie du bail de location de l'hébergeant **et** facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant de moins de 3 mois).

3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).

Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre.

Certificat médical délivré par l'OFII à remettre au moment de la remise du titre.

Justificatifs prouvant que le demandeur est le parent de l'enfant français :

- extrait de l'acte de naissance ou copie intégrale de l'acte de naissance comportant la filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande).

Justificatifs suffisamment probants établissant que le demandeur contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions de l'article 371-2 du code civil (preuve par tous moyens) :

- versement d'une pension ; achats destinés à l'enfant (de nature alimentaire, vestimentaire, diverse : frais de loisirs, éducatifs, d'agrément ; jouets) ; preuves de participation à l'éducation de l'enfant (hébergement régulier ; intérêt pour la scolarité de l'enfant ; présence affective réelle ; témoignages), etc.

Justificatifs prouvant que l'enfant réside en France (preuve par tous moyens) : certificat de scolarité ou de crèche, présence de l'enfant lors de la demande, etc.

Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est marié et ressortissant d'un État autorisant la polygamie).

DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES POURRONT VOUS ÊTRE DEMANDÉS PAR LA PRÉFECTURE

**ENVOYER VOTRE DOSSIER PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION
MINIMUM 2 MOIS AVANT L'ÉCHÉANCE DU TITRE.**